

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190124-D_24_01_2019_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2019
Affichage : 01/02/2019

Délibération n°24-01-2019-013

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 24 janvier 2019*

Date de convocation	18 janvier 2019
Date d'affichage	18 janvier 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	55 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 24 janvier à 20 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les Halles Denis Béalet à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER (ayant reçu pouvoir de M. François ROULEAU), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Vincent JUIGNE (représentant M. Thierry RENVOIZE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel LANDAIS), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. François ROULEAU (ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN).

Secrétaire de séance : M. Jean THOREAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ANC : SUBVENTION EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention en date du 22 décembre 2017 signée entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que par convention susvisée, la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont signé un partenariat dans le cadre de l'OPAH pour la mise en place d'un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

PREND NOTE que la CCHS est mandataire de l'Agence de l'Eau c'est-à-dire prépare, instruit et transmet les dossiers à l'Agence de l'Eau puis reverse les subventions versées par cette dernière aux différents particuliers tributaires.

EST INFORME que 74 installations ont été inscrites définitivement au programme et 3 projets ont été abandonnés.

PREND CONNAISSANCE des informations suivantes :

Parmi les 71 installations restantes inscrites :

- 10 apparaissent éligibles aux aides de l'ANAH,
- 19 apparaissent éligibles à la prime de 500 € du département de la Sarthe
- 34 ont été suivies de travaux
- 26 ont d'ores et déjà été financées.

PREND ACTE des 26 dossiers ayant déjà été financés :

Propriétaire	Adresse	Commune	Dépenses TTC	Aides			Reste à charge pétitionnaire
				Agence Eau	ANAH	CD 72	
BLOSSIER BERNARD	LE BORDAGE	PREVAL	10 111,59 €	5 100,00 €			5 011,59 €
BOULAY PIERRE	LES SOUARDIERES	BOESSE LE SEC	9 102,15 €	5 100,00 €		500,00 €	3 502,15 €
CARTEREAU MICHEL	1 LA GUIZARDIERE	LA CHAPELLE DU BOIS	9 786,64 €	5 100,00 €			4 686,64 €
CRUCHET JEAN	3 LA RAPIONNERIE	LA CHAPELLE DU BOIS	8 345,57 €	5 007,34 €	2 655,00 €	500,00 €	183,23 €
DENEAU JEAN-PAUL	LA GUEROIE	SAINT AUBIN DES COUDRAIS	9 137,35 €	5 100,00 €			4 037,35 €
DEVANT JEAN-MARIE	LA BUTTE	PREVAL	7 779,74 €	4 667,84 €			3 111,90 €
DEVANT MICHEL	LES CORDELIERES	PREVAL	8 352,95 €	5 011,77 €		500,00 €	2 841,18 €
DEVANT MICHEL	LE COTEAU	PREVAL	7 379,26 €	4 427,56 €			2 951,70 €
DORISON ELIANE	LA GADELIERE	VILLAINES LA GONAI	13 443,61 €	5 100,00 €		500,00 €	7 843,61 €
EMON GERARD	LA PETITE JALAISE	PREVAL	8 282,18 €	4 969,31 €			3 312,87 €
FONT JACKY	LES RIEUX	CHERRE	6 589,20 €	3 953,52 €			2 635,68 €
GALLOIS VINCENT	LA PETITE FONTAINE	SCEAUX SUR HUISNE	9 345,72 €	5 100,00 €			4 245,72 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GERVAIS MICKAEL & ESTELLE	LES LANDES	LA CHAPELLE DU BOIS	9 383,60 €	5 100,00 €		500,00 €	3 783,60 €
GUTTON CLAUDE	LA BARRE	LE LUART	10 413,15 €	5 100,00 €			5 313,15 €
HUBERT MIREILLE	LA GUEROIE	SAINTE AUBIN DES COUDRAIS	11 138,25 €	5 100,00 €			6 038,25 €
JACQUETTE BORIS	LES PETITS JAUNEAUX	LA BOSSE	9 543,03 €	5 100,00 €	2 955,00 €	500,00 €	988,03 €
LALANDE MICHEL	LE COIN CORBIN	LA CHAPELLE DU BOIS	9 895,00 €	5 100,00 €			4 795,00 €
LESAX ALAIN	LE VIGNERY	PREVELLES	9 110,00 €	5 100,00 €			4 010,00 €
LOUBIER PIERRETTE	LA LANDE DE L'ISLE 8 Chemin de la Jauge	BEILLE	7 666,56 €	4 599,94 €			3 066,62 €
MARY ANTOINETTE	LA LANDRAIZE	SOUVIGNE SUR MEME	7 492,24 €	4 495,34 €		500,00 €	2 496,90 €
MILLE DANIEL	LE BOULAY	LA CHAPELLE DU BOIS	9 455,87 €	5 100,00 €	3 000,00 €	500,00 €	855,87 €
MOSTENNE MICHEL	LA JALAISE	PREVAL	9 480,02 €	5 100,00 €			4 380,02 €
PASTEAU CLAUDETTE	GRAND CHAMP	LA CHAPELLE SAINT REMY	7 906,70 €	4 744,02 €			3 162,68 €
PERTUIS PATRICK	LES SOUARDIERES	BOESSE LE SEC	8 703,40 €	5 100,00 €			3 603,40 €
PISSOT MATHIEU & DESIERREY ALICE	LES MAISONS NEUVES	SAINTE AUBIN DES COUDRAIS	10 871,10 €	5 100,00 €			5 771,10 €
TOLLET ROBERT	LA LEVRIE	DEHAULT	8 702,52 €	5 100,00 €			3 602,52 €
			237 417,40 €	128 576,64 €	8 610,00 €	4 000,00 €	

Fait et délibéré en séance publique
Le 24 janvier 2019

Pour extrait conforme
Le 24 janvier 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

